

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU VENDREDI 17 JANVIER 2020
COMPTE RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 09/01/2020

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le dix-sept du mois de janvier à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Franck BARBEY, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Valérie COPIN, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Marc DELIA, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Jacques POUPLOT, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL avant la délibération n° 007, Michèle OLIVIER avant la délibération n° 003.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude BLANC après la délibération n°014, Claude BOMPAR après la délibération n° 014, Gérard MERO après la délibération n° 011, Nicole NUTINI après la délibération N°005.

ONT DONNE POUVOIR : Pierre ASCHIERI à Roland RAIBAUDI, Mireille BANCEL à Jean-Marc DEGIOANNI, Claude BLANC à Jean-Paul HENRY à partir de la délibération n°015, Claude BOMPAR à Pierre BORNET à partir de la délibération n°015, Christophe CHALIER à Marc COMBE, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Jean-Louis CONIL à Ismaël OGEZ, Jacques-Edouard DELOBETTE à Joël PASQUELIN, Gérard MERO à Jean-Marc DELIA à partir de la délibération n°012, Christophe MOREL à Jérôme VIAUD, Nicole NUTINI à Valérie DAVID partir de la délibération n°006, Gilles PEROLE à Marie-Louise GOURDON, Marie-Claude RENARD à Andrée-Claire LIEGE, André ROATTA à Jacques POUPLOT, Christian ZEDET à Dominique BOURRET, Jean-Claude ZEJMA à Jean-Marie GUENOT.

ETAIENT ABSENTS : François BALAZUN, Jean-Marie BELVEDERE, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Henri CHIRIS, Gérard DELHOMEZ, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Pascal PELLEGRINO, Gilbert PIBOU, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Patricia ROBIN, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 13 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DP2019_088	Modification de la régie de recettes de la piscine Altitude 500_RR n°409.
DP2019_089	Modification de la régie de recettes de la piscine de Peymeinade_RR n°418.
DP2019_090	Modification de la régie de recettes de la piscine intercommunale HARJES_RR n°408.
DP2019_091	Signature d'un acte administratif de cession d'un bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL T18 YVAN REMOND à l'aliénation d'un véhicule benne à ordures ménagères (BOM) de marque RENAULT, immatriculé 134-BTZ-06
DP2019_092	Destruction des tickets non-modifiables. Jardins du MIP
DP2019_093	Don de 5 Pass Famille JMIP, pour les gagnants de la tombola organisée par l'Hôpital de Grasse dans le cadre de l'évènement « Une rose, une caresse », édition 2020.
Dp2019_094	Mise en vente de nouveaux produits à la Boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2019_095	Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux dédiés à l'activité de recherche publique auprès de l'association ERINI
DP2019_096	Conclusion d'un avenant au bail commercial entre la SARL ETS BAYLE et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

2- Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	notifié le	Montant en € HT
2019/27	Missions de vérifications périodiques ou ponctuelles, et d'analyses d'échantillons dans les bâtiments de la CAPG	DEKRA Industrial SAS Immeuble ASTEROPOLIS ZI les 3 moulins Rue GOA 06600 ANTIBES	07/01/2020	15 973 €
2019/28	Traduction des différents supports de communication du Musée International de la Parfumerie et de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	TRADUTOURS 15 rue du Sergent Leclerc BP 54219 37042 Tours cedex 1	23/12/2019	6 450,50 €
2019/30	Fourniture et livraison de fluides	SAS YORK 1394 Avenue de Draguignan ZI Toulon Est BP 90135 83088 TOULON CEDEX 9	23/12/2019	9 586,30 €
2019/31	Confection et livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, les crèches et le portage de repas à domicile	SOCIETE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES - SODEXO Education CP 135 Direction du Développement et de la Croissance 6, rue de la Redoute 78043 GUYANCOURT Cedex	26/12/2019	693 893 € HT
2019/32	Réalisation, édition et diffusion d'un catalogue pour l'exposition Un siècle de poudriers (titre provisoire) qui se tiendra au Musée International de la	SAS EDITIONS FATON 25, Rue Berbisey 2100 DIJON	10/12/2019	24 320,70 €

	Parfumerie à Grasse du 28 mai au 30 septembre 2020			
2019/33	Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre d'un projet de marché public global de performance énergétique (« MGPE ») pour les installations CVC de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, de la ville de Grasse et de la ville de Peymeinade	Groupement conjoint SAGE SERVICES ENERGIE (mandataire) /Cabinet RAVETTO ASSOCIES/3S CONSEIL 174 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE	02/01/2020	17 235 €
2019/34	Scénographie de l'exposition 2020 : Conception, réalisation, montage et démontage au Musée International de la Parfumerie de l'exposition - Le siècle des poudriers (1880-1980) – La poudre de beauté et ses écrans Mai-Septembre 2020	Madame Maddalena GIOVANNINI 338 Boulevard Pierre Delmas 06600 Antibes	30/12/2019	108 000 €

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

3- Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DB2019_041	Demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue des opérations, de numérisation et de conservation préventive des collections pour le Musée International de la Parfumerie et Jardins du miP.
DB2019_042	Commande publique – Appel d'offres ouvert de service de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite « Mobiplus » (Mobi +) - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande.
DB2019_043	Commande publique – Appel d'offres ouvert de fourniture de quincaillerie et d'outillages divers pour l'entretien des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande.
DB2019_044	Commande publique – Appel d'offres ouvert de service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la demande) - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande.

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°001 : Avenant n°2 à la Délégation de Service Public d'assainissement de la commune de Pégomas.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2, joint en annexe, à la délégation de service à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAS SUEZ Eau France ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 pour un montant prévisionnel de 3 335 € HT.

N°002 : Convention de gestion provisoire avec les communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de la mise en place de convention provisoire de gestion pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

- **D'APPROUVER** les modalités contenues dans le projet de convention de « gestion des eaux pluviales urbaines »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes avec les communes concernées, ainsi que leurs éventuels avenants.

N°003 : Mise à disposition d'un bien appartenant à la commune de SPERACEDES à la CAPG pour la compétence Petite Enfance

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de mise à disposition de la propriété de la commune de SPERACEDES sise 3, chemin de Saint Antoine et cadastrée 2588, joint en annexe, au profit de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition et à accomplir toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette mise à disposition.

N°004 : Budget annexe assainissement – Autorisation de mandatement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du Budget 2020 du budget annexe « Assainissement »,
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et à Madame la Sous-Préfète de Grasse.

N°005 : Budget annexe eau – Autorisation de mandatement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du Budget 2020 du budget annexe « Eau »,
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et à Madame la Sous-Préfète de Grasse.

N°006 : Budget principal 2019 – Reprise d'une provision pour risques et charges

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges – litiges et contentieux d'un montant de 400 000 € par constatation comptable sur l'exercice 2019 et d'ajuster ainsi le solde du montant de la provision à la somme de 165 000 € dont le paiement est prévu en 2020 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à reprendre une provision pour Risques et charges - litiges et contentieux (semi-budgétaire) d'un montant de 400 000 € sur l'exercice budgétaire 2019;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public et Madame la Sous-Préfète de Grasse.

N°007 : Budget principal 2019 – Décision modificative n°2

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 de 2019 du budget principal au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2019 et de l'arrêter comme détaillée dans la maquette budgétaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées conformément à la maquette budgétaire ci-joint en annexe ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération et la décision modificative n°2 à Madame la Sous-préfète de Grasse et à Monsieur le Comptable Public de Grasse.

N°008 : Recrutement chargé(e) de mission de la pépinière d'entreprises - Contrat à durée déterminée de 18 mois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 18 mois, à compter du 13 février 2020 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2020 et suivants.

N°009 : Tableau des effectifs n°28 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CREER** les 3 postes suivants à temps complet :
 - 1 agent de maîtrise principal,
 - 2 agents de maîtrise.
- **DE SUPPRIMER** suite à l'avis favorable du comité technique du 12 décembre 2019 les 3 postes suivants :
 - 1 technicien,
 - 1 technicien principal de 1^{ère} classe,
 - 1 adjoint du patrimoine.

- **DE PREVOIR DE SUPPRIMER** après avis du comité technique les 2 postes suivants :
 - 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°28 ci-dessous ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2020 et suivants, au chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

N°010 : Convention de mise à disposition entre la Commune de Pégomas et la CAPG pour la compétence eau et assainissement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'application du dispositif prévu à l'article L5211-4-1 du CGCT dans le cadre du transfert des compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » ;
- **DE PRENDRE ACTE** de cette mise à disposition par la Commune de Pégomas conformément à la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

N°011 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du pays de Grasse (2017-2020) - Subventions aux propriétaires occupants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020) et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération et de la Région Sud à plusieurs propriétaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2020 et suivants au chapitre 204, article 20422 et au chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention.
- **DE SOLLICITER** du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020), conformément à la convention de financement établie entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

N°012 : Nouveau programme national de renouvellement urbain – Convention pluriannuelle du projet du Pays de Grasse – Grasse centre ancien

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Pays de Grasse – Grasse centre ancien- cofinancé par l'ANRU au titre du NPNRU ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents qui feraient suite à la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les dépenses et les recettes issues de la mise en œuvre du programme opérationnel du NPNRU seront inscrites aux budgets 2020 et suivants.

N°013 : Délégation de maîtrise d'ouvrage réhabilitation école communale de Cabris

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'avant-projet définitif de l'opération de réhabilitation et de mise aux normes de l'école communale de Cabris pour un montant de 611 000 € HT et la poursuite de l'opération ;
- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **D'ARRETER** le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour un montant de 67 210 € ;
- **D'APPROUVER** la nouvelle convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **D'APPROUVER** le retrait volontaire du cotraitant 1GBTP du groupement de maîtrise d'œuvre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 qui acte les différentes modifications de l'opération.

MOTION N°01 : Motion en faveur du projet de Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur : Les collectivités unies pour l'amélioration des services ferroviaires des transports du quotidien

Le projet de la motion est retiré.

N°014 : Signature de l'Avenant n°3 relatif à la convention de partenariat du programme et du financement des études préalables à l'enquête d'utilité publique et de l'enquête publique de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de l'Avenant n°3 portant sur la convention de partenariat du programme et du financement des études préalables à l'enquête d'utilité publique et de l'enquête publique de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur;
- **D'APPROUVER** les modalités techniques, financières et juridiques de cet Avenant n°3 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit Avenant n°3, ainsi que toute pièce administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°015 : Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers du SMED

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2018 du SMED.

N°016 : Désignation de représentants au sein du comité de pilotage de l'Université Côte d'Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du comité de pilotage de l'université Côte d'Azur :

Titulaire : Madame Dominique BOURRET

Suppléante : Madame Michèle OLIVIER

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président de l'Université Côte d'Azur.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal de Grasse.

N°017 : SICTIAM Déploiement très haut débit - Modification de la convention territoriale d'investissement – Etalement de la participation

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les nouvelles modalités de versement de la contribution de la CAPG décrites dans l'avenant n°2 selon le tableau de financement ci-dessous.

	Montant de l'annuité (€ TTC)	Période de versement	Observations
2015	400 000	Octobre 2015	Dépense sur BP 2015
2016	450 000	Juin 2016	Dépense sur BP 2016
2017	500 000	Juin 2017	Dépense sur BP 2017
2018	500 000	Juin 2018	Dépense sur BP 2018
2019	0	Juin 2019	
2020	475 000	Juin 2020	
2021	475 000	Juin 2021	
2022	475 000	Juin 2022	
2023	475 000	Juin 2023	
TOTAL	3 750 000		

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention cadre territoriale d'investissement avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes et le SICTIAM pour la mise en œuvre opérationnelle du SDDAN 06 ;
- **DE DIRE** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget principal 2020 et suivants au chapitre 204 – 2041582 « subventions d'équipement versées ».

QUESTION DIVERSE : question de Catherine SEGUIN concernant les commissions thématiques

La séance est levée à 16H00

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 21 janvier 2020

Le Président

J. Viaud

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



